

# Séance du 24 Mai 1933.

S'an mil neuf cent trente-trois et le vingt-quatre mai, à vingt-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montrejeau s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe Bouché, premier adjoint.

Etaient présents : M. M. Marrecot, Biraben, Dorbessan, Larrive, Dasque, Bondoumet, Rouquairol, Suberbielle, Ladère, Beurret, Blanchard, Eychenne

Absents : M. M. Azum, Couret, Claverie, Dor, de Lassus, Maupomé.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la décision par laquelle le Conseil d'administration

de la Caisse de Crédit aux Départements et aux communes statuant sur la demande de bonification formée par la Commune de Montégiane pour l'emprunt de 28 600 francs contracté au taux de 6,80 % auprès de la Caisse Trésorerie Vieillesse et Invalidité de la Région toulousaine suivant convention en date du 31 mars 1932 en vue de travaux de réparations au clocher de l'Eglise a décidé d'attribuer à ladite collectivité une bonification qui ramènera à 1614 f<sup>fr</sup> 66 au lieu de 1808 f<sup>fr</sup> 66 le montant de l'annuité qu'elle aura désormais à payer et qui comprend la somme nécessaire au remboursement du Capital et l'intérêt de ce capital.

La différence entre ces deux sommes, soit 394 francs par an, sera prise en charge par la caisse de Crédit pendant la durée du prêt.

Cependant toute réduction de la charge incomblant à la Commune pour ledit emprunt entraînera une réduction proportionnelle de la part prise en charge par la Caisse de Crédit et pourra donner lieu à une révision de la bonification.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision qu'il accepte et déclare s'interdire de procéder sans l'assentiment préalable du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit à une désaffectation du fonds de l'emprunt bonifié.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

The image shows a large black X mark drawn across the page. Overlaid on this X mark are several handwritten signatures in ink, which appear to be the signatures of the members of the municipal council. The signatures are written in cursive and are partially obscured by the X. Some legible names include "A. Bouy", "J. Briabœuf", "L. Brouillet", "P. Gour", and "F. Auger". There are also other signatures that are less clearly legible or partially cut off at the edges of the frame.